

COMMUNE : BAVANS (25550)

N° 08/2009

Nos réf. : CR/JD/MCD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 28/01/2009	L'an deux mil neuf le six février à 18 heures
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b> 06/02/2009	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Mme Claire RADREAU</b> , Maire.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26</i>	Etaient présents : RADREAU Claire, KNEPPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUH Mourad, MERAUX Jocelyne, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, BONNOT Monique, ZEFEL Frédéric, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, JEANNINGROS Samuel, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, MARC Annie, PAGNOT Pascal
<b>OBJET :</b>  <i>Acquisition terrain section AN 129 Champs Chevautraie 24 a 83 ca</i>	Formant la majorité des membres en exercice.  <u>Excusés</u> : GROSJEAN Laurence, a donné procuration à PARRAIN Carole, GRILLOT Fabienne, a donné procuration à ZEFEL Frédéric, DEMANGEON Michel, a donné procuration à PAGNOT Pascal, MIELLE Claudine, a donné procuration à MOUHOT Marcel.  <u>Absente</u> : GARCIA Yamina  Mr MANIAS Marcel est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle suivante :

Section AN n° 129

Lieu-dit « Champs Chevautraie »

Contenance : 24 a 83 ca

Appartenant à DORIAN Jean époux TROALEN

demeurant 21 rue des Mésanges

25550 BAVANS

Pour la somme de : 5 538 € (cinq mille cinq cent trente huit euros) hors taxes.

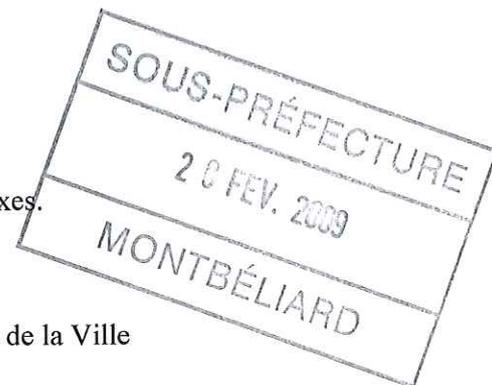
\* Précise en outre que :

- les services des domaines ont communiqué leur avis
- les frais occasionnés par cette acquisition sont à la charge de la Ville
- les crédits sont inscrits au Budget Primitif.

\* Désigne Maître AMBLARD Notaire à Montbéliard pour dresser l'acte.

\* Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le 19/02/09  
Publiée le 19/02/09  
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire

*Radreau*





RECU - 7 Mars 2008

TRÉSOR PUBLIC

Montbéliard le 03/03/2008

## TRESORERIE GENERALE DE BESANCON

 Monsieur le Directeur de  
 l'Agence Foncière du Doubs  
 28, rue Mégevand  
 25000 BESANCON

 Adresse : 63, quai Veil picentiaresrd  
 25030 Besançon cedex  
 Horaires d'ouverture : 8 h 30 à 12 h  
 Et de 13 h 30 à 17 h (sauf le vendredi 16 h)

*g. Lécuyer  
 Proposé 17/07*

Pour nous joindre :

 Affaire suivie par : Patrick GOGUELY  
 Téléphone : 03. 81. 32. 62. 24  
 Télécopie : 03. 81. 32. 62. 05  
 Courriel : patrick.goguely@cp.finances.gouv.fr

 OBJET : Estimation de terrains situés à BAVANS, prélevés  
 sur les parcelles cadastrées section AN n°s 126, 129,  
 130, 131, 138, 139, 144, 145

 REF : les vôtres: votre lettre du 05/02/2008  
 les nôtres: 2008/048 V 181

Monsieur le Directeur,

Par lettre visée en référence, vous m'avez demandé d'estimer des terrains situés à BAVANS lieudit « champs chevautraie », prélevés sur les parcelles dont la désignation, la nature, la contenance, l'inscription actuelle au POS et les propriétaires sont mentionnés dans le tableau ci dessous :

Section	n°	Nature	contenance des parcelles (en m <sup>2</sup> )	Superficie des emprises	POS : Zonage actuelle	Propriétaire
AN	126	Terre 03	3733	1950	Nc	Mme MARC
AN	129	Terre 03	2483	1950	Nc	M DORIAN
AN	130	Terre 03	2976	2000	Nc et Nd a	Mme MARC
AN	131	Terre 03	4500	2520	Nc	M MERCIER
AN	138	Terre 03	10240	7425	Nc	M LETONDELLE G
AN	139	Terre 03	3385	3380	Nc	Melle BEUCLER
AN	144	Terre 03	3519	2035	Nc	M LETONDELLE G
AN	145	Terre 03	1821	1080	Nc	Mme CHOPARD
<b>TOTAL</b>			<b>32657</b>	<b>22340</b>		

Par lettre du 21 septembre 2007, France Domaine a évalué ces terrains sur la base d'une valeur unitaire au m<sup>2</sup> arrêtée à 0,50 € tenant compte du zonage **NC** en vigueur **et de leur situation privilégiée** en limite d'une zone 2 NA h en cours d'urbanisation.

Dans le cadre de la future modification du POS prévoyant une zone de loisir incluant des bâtiments, la valeur vénale au m<sup>2</sup> des terrains en cause peut, après rapprochement avec les prix pratiqués dans la zone 2 NA h voisine, être fixée à **4,14 €** hors taxes et droits d'enregistrement.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cette valeur est donnée pour des terrains estimés libres d'occupation.

La valeur vénale des emprises concernées par ce projet, ressort sur cette base à :

Parcelle d'origine		Emprise à évaluer	Valeurs	
Section	n°		Superficie	unitaire au m <sup>2</sup>
AN	126	1950	4,14 €	8 073,00 €
AN	129	1950	4,14 €	8 073,00 €
AN	130	2000	4,14 €	8 280,00 €
AN	131	2520	4,14 €	10 433,00 €
AN	138	7425	4,14 €	30 740,00 €
AN	139	3380	4,14 €	13 993,00 €
AN	144	2035	4,14 €	8 425,00 €
AN	145	1080	4,14 €	4 471,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>22340</b>		<b>92 488,00 €</b>

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Trésorier Payeur Général  
et par délégation,

l'Inspecteur  
Patrick GOGUELY